

Processus num :

Version 13-11-2009

Instruction de travail : Semaine volontaire de 4 jours

Quand un membre du personnel veut passer au régime de la semaine volontaires des quatre jours, il y a deux composants à compléter :

- 1. Données d'absence
- 2. Codes salariaux

1. Absence

Allez dans le composant "Absences et congés", cliquez sur le lien "Créer/mettre à jour absence".



Indiquez les "dates de début et fin" :

- Quand la date de fin n'est pas encore connue, on encodera la date de début + 50 ans par défaut. Si la date de fin se trouve plus loin dans le futur, un message erreur apparaît.
- Quand la date de fin est connue, remplissez la date de fin réelle.

Le "type absence" "VVW" doit être choisi dans la picklist à l'aide de Q.

Le "code absence" est chargé automatiquement par le système.

Indiquez le "pourcentage" de "80 %".

Attribuez le "calendrier de travail" approprié.

Si le membre du personnel a déjà une absence encodée, cliquez sur 主 pour encoder une nouvelle absence.



onnées absence	<u>C</u> ommentaires		
	EMP	Matricule:	N° dossier emploi:
onnées d'absence		Rechercher Afficher tout	Premier 🕙 1 sur 1 🕨 Der
*Date/heure début *Date/heure fin:	: 01/12/2009 🛐 31/12/2059 🛐		+
¹ Type absence: ¹ Code absence:	WWW Q Semaine volontaire de 4 WWW Q Semaine volontaire de 4 jours Semaine volontaire de 4	jours Zones réglementaires: Belgique	
Pourcentage:	80,00		
<u>Calendrier travail</u>	30H24W1016 🔍 30H2	24W1_736000736736736	

Cliquez sur ^{Enregistrer}

2. Codes salariaux

Attribuez le code salarial fixe "4071 - Complément de traitement - Semaine volontaire des 4 jours" (Instruction de travail num XXX).

Cliquez sur BEnregistrer.

REMARQUE :

- 1. Le calendrier de travail dans le composant "Absences et congés" _"Calendrier jours fériés" ne change PAS et reste toujours de 38 heures.
- Si le membre du personnel a un congé de maternité, le traitement est calculé à 100 % et il n'a pas droit à un complément de traitement. (cfr instruction de travail "Congé de maternité", instruction de travail num XXX)

Allez plus loin dans le processus pour valider, éventuellement vérifier et approuver. (Instruction de travail num XXX)